**[84:A:2]**

 **Affidavit**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AFFIDAVIT DE [*nom*]

 Je soussignée, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., du/de la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., veuve, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je suis l'administratrice de la succession de [*nom*], l'un des défendeurs susmentionnés dans la présente action.

2. Immédiatement après les funérailles de mon mari [*nom*], le [*date*] ou vers cette date, je me suis déplacée de mon domicile de [*lieu*], en Ontario, à [*lieu*], en Ontario, où s'était produit l'accident en cause dans la présente action. Mon but était d'enquêter sur les circonstances de cet accident et de tenter de trouver la cause du décès de mon mari. Comme la personne à laquelle je me suis adressée préférait ne pas parler de l'accident avec moi, je n'ai pu apprendre beaucoup de détails.

3. Par la suite, je me suis déplacée plusieurs fois entre [*lieu*] et [*lieu*] pour tenter d'apprendre la cause de l'accident et le nom de témoins qui se seraient trouvés sur les lieux de l'accident au moment où il s'est produit ou immédiatement après. Lors du premier de ces déplacements, j'ai consacré une journée entière à des recherches. Les seules personnes dont j'ai pu m'assurer qu'elles étaient présentes sur les lieux de l'accident étaient [*nom*], de [*lieu*], en Ontario, son épouse, son beau-frère, [*nom*], le policier enquêteur de la police provinciale, [*nom*], et un des défendeurs à la présente action, [*nom*].

4. Je me suis alors entretenue avec [*nom*], qui m'a dit être arrivé au lieu de l'accident quelque 10 ou 15 minutes après qu'il se soit produit et avoir aidé à extraire le corps de mon défunt mari du camion ... 19... dont il est question dans la présente action. Lorsque je lui ai demandé de nommer des témoins qui se seraient trouvés sur les lieux de l'accident avant lui ou en même temps que lui, il n'a pu mentionner que son épouse, son beau-frère, [*nom*], [*nom*], le policier de la police provinciale qui a fait enquête sur l'accident, et le défendeur [*nom*].

5. Bien que j'aie vraiment fait toutes les démarches qu'il était en mon pouvoir d'accomplir au cours des voyages que j'ai effectués à [*lieu*] par la suite, je n'ai pu repérer l'existence d'autres témoins que ceux-là ni apprendre quelle personne ou quelles personnes sont arrivées les premières sur les lieux de l'accident.

6. Mon beau-frère [*nom*], qui est maintenant décédé, demeurait à [*lieu*] au moment où j'effectuais ces voyages et ces enquêtes. Il a accepté de poursuivre mes recherches. Ainsi a-t-il tenté de savoir quelles étaient les personnes présentes sur les lieux de l'accident et, plus particulièrement, quelle personne ou quelles personnes s'y étaient trouvées les premières. Sur la foi de ses déclarations, je tiens pour véridique qu'il n'a pu obtenir aucun nom à cet égard.

7. Avant le [*date*], c'est-à-dire après l'instruction de la présente action, je n'avais jamais entendu parler de [*nom*], de [*nom*] et de [*nom*], les trois témoins qui ont juré être arrivés les premiers sur les lieux de l'accident.

8. Après l'accident, j'avais questionné le défendeur [*nom*] mais il m'avait répondu qu'il ne pouvait me donner le nom d'aucun témoin qui se trouvait sur les lieux ou qui y était arrivé peu de temps après. Il m'avait alors affirmé qu'il ne se souvenait d'aucune des circonstances de l'accident ayant précédé son arrivée à l'hôpital.

9. Je considère que je n'avais aucun moyen d'apprendre l'identité des témoins [*nom*], [*nom*] et [*nom*] avant l'instruction de la présente action ni au cours de celle-ci. N'eût été du fait qu'un spectateur présent à l'audition de l'action s'est présenté volontairement pour divulguer les renseignements en sa possession, mon procureur et moi-même ignorerions encore l'identité des trois premiers témoins de l'accident.

10. À mon sens, si les témoignages de [*nom*], [*nom*] et [*nom*] avaient pu être entendus à l'instruction, le résultat de l'action aurait été diamétralement opposé puisqu'on aurait pu établir irréfutablement que c'est le défendeur [*nom*] et non mon défunt mari qui conduisait le camion 19... visé dans la présente action.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.